

**Commune de SCHAERBEEK**  
**Urbanisme et Environnement**  
**M. Fr. NIMAL**  
**Echevin de l'Urbanisme**  
Place Colignon

**B – 1030 BRUXELLES**

V/réf. : 2015/408=237/174  
N/réf. : AVL/KD/SBK-2.308/s.583  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet : SCHAERBEEK. Rue Royale Sainte-Marie, 174. Demande de permis d'urbanisme portant sur la construction d'une annexe et d'une lucarne en façade arrière au 1<sup>e</sup> étage, l'aménagement de 2 logements supplémentaires et sur le remplacement de châssis. Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 25/01/2016 sous référence, reçue le 27/01/2016, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance 17/02/2016, concernant l'objet susmentionnée.

La demande concerne une maison traditionnelle bruxelloise de style néoclassique construite en 1902. Les principales interventions prévues par le projet sont le réaménagement intérieur pour la réalisation de 3 logements, la surhausse d'un niveau de l'annexe ainsi que l'ajout d'une lucarne en toiture arrière. Le châssis de fenêtre du rez-de-chaussée de la façade avant serait remplacé par un châssis en bois traditionnel. Les autres menuiseries de la façade avant, y compris la porte d'entrée, seraient restaurées. Des nouveaux châssis en PVC sont prévus en façade arrière.

La CRMS ne formule pas de remarques particulières sur les interventions intérieures, ni sur celles projetées à l'arrière de l'immeuble. En ce qui concerne la restauration des menuiseries en façade avant, il faudra s'assurer qu'elle soit réalisée selon les règles de l'art. L'installation de châssis en PVC en façade arrière devrait être découragée. Il conviendrait d'opter pour un matériau plus noble et durable.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et des recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur L'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : S.P.R.B. – D.M.S. : Mme M. Kreutz  
S.P.R.B. – D.U. : Mme V. Henry.